

Commune de Parenty

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal

séance du 05 décembre 2022.

Le lundi 05 décembre 2022, à 20 heures, sur convocation du maire Serge Depraïter, les membres du Conseil municipal se sont réunis en mairie de Parenty.

Étaient présents : Serge Depraïter - Marie Andrieu - Philippe Duboëlle - Frédéric Dupend - Carine Fourcroy - Michel Gourlain - Marie-France Huchin - Damien Leduc - Élisabeth Lemor - Ludovic Lozinguez - Thomas Peron - Julien Mailly - Rémi Marbeuf.

Étaient absents excusés : Olivier Delsaux et Sébastien Hibon qui ont donné procuration à Julien Mailly.

Philippe Duboëlle est désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 21 octobre 2022 étant adopté à l'unanimité des membres, le Conseil est invité à débattre les points à l'ordre du jour.

Secrétariat de mairie

Suite au départ dans le cadre d'une mise en disponibilité d'une durée de six mois de Marie-Anne Deruelle en charge d'assurer le secrétariat de mairie, le maire informe qu'un appel à candidature a été lancé auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale afin de pourvoir à son remplacement.

Parmi les huit postulants qui ont répondu à l'appel d'offre, la candidature de Basile Legrand a été retenue au regard de ses aptitudes à assurer cette fonction.

En poste à Vieille-Chapelle depuis 2021 au poste de secrétaire général de la mairie, Basile Legrand âgé de 28 ans est titulaire d'un BTS comptable et possède une solide expertise en informatique. Il a été embauché dans le cadre d'un contrat de 06 mois à raison de 16h par semaine dont 08h en présentiel (le lundi de 09h à 18h) et 08h en distanciel. A ceci pourront s'ajouter des heures supplémentaires ou complémentaires. Le Conseil donne son accord pour que son niveau de rémunération demeure au même niveau que celui attribué à Marie-Anne Deruelle, soit 1 170,58 euros/mois ce qui nécessite une délibération modificative en terme d'attribution du Riffseep, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des cadres d'emplois territoriaux.

Afin d'offrir des conditions de travail optimum au secrétaire de mairie, des travaux de rafraîchissement ont été réalisés dans le bureau de la mairie. De même, Serge Depraïter précise avoir fait l'acquisition de deux nouvelles armoires de rangement ainsi qu'un ordinateur portable dans le cadre du travail à distance.

Les horaires d'ouverture des permanences au public demeurent identiques, la permanence du jeudi étant assurée par Serge Depraïter.

Par ailleurs Basile Legrand informe le Conseil qu'à partir du 1er janvier prochain, les secrétaires de mairie seront responsables à hauteur de 50 % de la gestion des deniers publics à parité avec le maire auprès du Trésor public ainsi que l'impose désormais la législation. Parallèlement, la mise en œuvre d'un nouveau référentiel budgétaire comptable pour les collectivités nécessitera une remise à niveau du logiciel informatique.

Fonctionnement des associations

Afin de disposer de certaines informations qui pourraient s'avérer nécessaires en particulier dans le domaine de la sécurité ou de la protection des locaux communaux mis à la disposition du public, Serge Depraïter suggère la création d'une fiche à remplir par chacune des associations

locales. Celle-ci devra préciser les coordonnées des dirigeants ainsi que les jours et horaires des rassemblements. A ceci devront être joints les statuts de l'association, un justificatif de couverture assurantielle des activités et une attestation de possession des clés d'accès aux salles. Charge à Basile Legrand d'établir une fiche. En retour, les représentants des asso recevront un règlement d'utilisation des salles. Reste à régler la question de la responsabilité civile s'agissant du Conseil junior.

Questions diverses

Personnel communal : M. le maire informe le Conseil de la prolongation de l'arrêt de travail accordé à Johnny Dallongeville agent technique auprès de la mairie de Parenty.

Prise en charge partielle de la mutuelle du personnel communal : contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la séance du 16 septembre s'agissant d'une prise en charge partielle de la mutuelle du personnel communal, celle-ci ne deviendra obligatoire qu'à partir de 2025 à hauteur de 50 % du montant de la prime. Pour en bénéficier, l'intéressé devra opter pour une mutuelle labellisée par les services de l'Etat. Dont acte.

Etat d'avancement du PLUI : avant d'être définitivement validé par les services de l'Etat, le sous-préfet a souhaité que le projet de plan local d'urbanisme intercommunal fasse l'objet d'une dernière présentation aux maires des communes concernées le 12 décembre pour une approbation programmée le 19 décembre 2022.

Restructuration du centre du village : la présentation d'une ébauche au Conseil devrait avoir lieu fin janvier 2023. Michel Gourlain précise que les demandes de subvention qui viennent d'être déposées au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux versée par l'Etat), MMU (maintenance en milieu urbain) de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local versé par l'Etat) ne s'accompagnent pas d'obligation à réaliser les travaux, l'objectif étant d'être d'ores et déjà dans les starting-block.

Le Conseil approuve le plan de financement et le dossier d'aménagement et demande de faire les délibérations auprès des différents financeurs comme le prévoit la délibération du CM du 21 octobre 2022.

Commission chemins et haies : les membres du Conseil procéderont à une tournée d'inspection des chemins et haies sur le territoire communal le samedi 14 janvier 2023.

Remboursement de prêts court terme : l'état des finances de la commune a permis qu'un premier prêt CT de 145 000 euros fasse l'objet d'un remboursement et autorise qu'un second de 100 000 euros le soit très prochainement.

Arbre de Noël : il est programmé le dimanche 11 décembre à 15h. Philippe Duboëlle invite les associations qui souhaitent promouvoir leurs activités sur Facebook Parenty ou La Gazette Parentoise à l'en tenir informé.

Activités associatives : Ludovic Lozinguez se félicite du niveau de participation au Jeu des lutins lancé à l'occasion des fêtes de fin d'année ; le gagnant sera tiré au sort le 11 décembre lors de l'Arbre de Noël. Carine Fourcroy indique que l'après-midi récréative conduite à l'initiative de La Bibliothèque s'est taillé un beau succès avec une trentaine d'enfants inscrits.

Plantation d'arbres au Parencity : Philippe Duboëlle précise que la quinzaine de tilleuls commandés dans le cadre de l'opération Plantons le décor feront l'objet d'une plantation par les membres du Conseil junior le samedi 10 décembre au Parencity. Il propose en outre qu'un certificat de parrainage soit remis à chaque jeune qui a planté un arbre à l'occasion des Voeux du maire. Marie Andrieu, Ludovic Lozinguez, Serge Depraiter et Philippe Duboëlle encadreront les jeunes.

Distribution des colis aux aînés : elle se déroulera le samedi 10 déc avec un rendez-vous pour les membres du Conseil fixé à 09h30. Les duos : Rémi-Thomas ; Marie-France - Marie ; Julien-Ludovic ; Frédéric-Michel ; Damien-Carine ; Serge-Philippe.

Travaux à venir : A la question de Damien Leduc portant sur l'éclairage des abribus, le sujet sera évoqué à l'occasion du vote du prochain budget. Quant à Rémi Marbeuf, il souhaite mettre en œuvre l'achèvement des travaux aux vestiaires et demande à s'entourer de personnes volontaires pour aider à la réalisation des boxes qui seront mis à la disposition des associations

parentoises. Michel Gourlain précise que la réalisation des ralentisseurs à hauteur du Parencity est programmée le mercredi 07 décembre.

Démission du 1er adjoint, en charge de la commission des travaux : Après plusieurs échanges musclés mais courtois avec le maire portant sur de nombreux points de divergence, Michel Gourlain a décidé de prendre ses distances avec Serge Depraeter. D'où sa décision de démissionner de ses fonctions de 1er adjoint et d'adjoint aux travaux. Il entend néanmoins, dans l'intérêt des Parentoises et des Parentois qui l'ont élu, continuer à siéger au sein du Conseil. Reste désormais au représentant de l'Etat à valider cette démission dans un délai de deux mois.

Philippe Duboëlle intervient pour souligner combien il regrette que ces différends aient pu conduire à la démission du 1er adjoint au regard de ses compétences et de son expérience professionnelle dans le domaine de l'urbanisme. Mais aussi de l'investissement et de l'énergie déployée par lui pour conduire les chantiers réalisés ou en cours de réalisation sur la commune depuis le début de mandat ainsi que tout le travail relationnel établi par son biais avec les cabinets spécialisés en vue d'échafauder le projet de restructuration du centre du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Ainsi fait et délibéré.